

CONVENTION NATIONALE.

PROJET DE DÉCRET

PRÉSENTÉ

AU NOM DU COMITÉ DES FINANCES,

PAR LE CITOYEN GILLET,

Député du Département du Morbihan,

Sur les formes à suivre pour contraindre les entrepreneurs et fournisseurs qui ont passé des marchés avec les agens de la République, à exécuter leurs engagements.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, décrète :

THE NEWBERRY
LIBRARY

Filer 14858

C250
FAC
19063

2

ARTICLE PREMIER.

Les entrepreneurs , marchands , ouvriers et fournisseurs qui ont passé des marchés avec les ministres ou autres agens de la République , et qui n'ont point rempli leurs engagemens , seront poursuivis devant le tribunal de leur domicile.

I I.

Les ministres adresseront , à cet effet , aux commissaires de la trésorerie nationale , les marchés non-exécutés et l'état des sommes à recouvrer , résultant des avances qui auroient été faites aux entrepreneurs et fournisseurs. Les commissaires de la trésorerie feront passer , ces pièces , au procureur-général-syndic du département du domicile des entrepreneurs , lequel sera tenu , sous sa responsabilité , de faire , contre lesdits entrepreneurs et leurs cautions , toutes poursuites nécessaires , et d'en rendre compte aux commissaires de la trésorerie. Les fonds provenans des rentrées , seront versés à la caisse du receveur de district qui en comptera au trésor public.

I I I.

Quoique les marchés soient passés par des actes sous signatures privées , la nation aura néanmoins hypothèque sur les immeubles appartenans aux fournisseurs et à leurs cautions , à compter du jour où les ministres auront accepté les marchés.

I V.

En cas d'insolvabilité des entrepreneurs ou fournis-

seurs , et de leurs cautions , les ministre seront responsables des avances qu'ils auront faites ou ordonnées , et les commissaires de la trésorerie nationale en rendront compte à la Convention nationale.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

DE J. J. M. B. G. I. M. P. H. I. E. K. A. A. L. O. W. A. R. T. I. E.